



Osez la Médiation Professionnelle

La médiation professionnelle est une méthode alternative **de résolution des conflits** que nous souhaitons faire reconnaître comme un droit fondamental préalable à l'action judiciaire en matière familiale.

Le rôle du médiateur professionnel est de rétablir une communication dans le respect entre les personnes en conflit pour les amener à trouver par **eux-mêmes** la meilleure solution à la résolution de **leur** conflit.

Le médiateur professionnel porte une attention toute particulière à **l'aspect émotionnel du conflit**. Il organise un entretien avec chaque partie, pour les amener individuellement à comprendre que la résolution de leur conflit passe inévitablement par une communication dans le respect de l'autre, sans jugements, sans prêts d'intentions et sans imposer des contraintes.

C'est ainsi que les médiés, au cours de la réunion commune, parviendront à trouver par **eux-mêmes** la **meilleure** solution à la résolution de **leur** conflit.

Qui sommes nous ?


Elteren Getrennt est une association sans but lucratif, dont le comité composé, d'un nombre égal de femmes et d'hommes, oeuvre pour le maintien du lien familial en cas de séparation ou de divorce.

Elteren Getrennt a vocation d'être un lieu de rencontre et d'échange pour toute personne confrontée à la perte du lien familial.

Contactez nous:


Virginie LAGRANGE – Présidente

virginie@elterengetrennt.lu

 621 633 066

Romain SCHROEDER – Président

romain@elterengetrennt.lu

 621 631 166



Elteren Getrennt

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET

www.elterengetrennt.lu



© Elteren Getrennt (a.s.b.l)

3a Bvd. Prince Henri
L-1724 Luxembourg

ELTEREN GETRENNT

ASSOCIATION SANS BUT
LUCRATIF



*pour le maintien du
lien familial*

en cas de séparation ou de divorce

Nous promovons :

- ✓ l'**autorité parentale conjointe** de principe ;
- ✓ l'introduction du **droit de visite et d'hébergement** comme un devoir ;
- ✓ l'instauration d'un **juge aux affaires familiales** avec des juges formés en psychologie, techniques de négociation et en médiation pour orienter au mieux les parents et enfants en conflit ;
- ✓ l'obligation d'une **formation spécifique** pour les avocats chargés de défendre les intérêts des enfants en justice ;
- ✓ l'élaboration et le respect absolu d'un **code de déontologie spécifique** pour les avocats plaidant en matière familiale ;
- ✓ la simplification de la **procédure de divorce** ;
- ✓ l'**égalité absolue** en matière de droits et devoirs entre le père et la mère ;
- ✓ l'instauration de la **médiation** comme processus préalable à toute action en justice en matière familiale lorsque l'intérêt des enfants l'impose.

La non-représentation d'enfants

... est un **délit**, et il n'est pas acceptable qu'un parent puisse, en toute impunité, empêcher un enfant de garder le contact avec l'autre parent !

“Chaque enfant a le droit de garder un contact régulier et serein avec ses deux parents”



« *l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs, ainsi que le respect de ses droits doivent guider toute décision le concernant* »

Vous êtes confrontés à des problèmes de maintien du lien familial avec vos enfants ou petits enfants?

Faites-le nous savoir et ensemble nous agissons auprès des pouvoirs publics !

Elteren Getrennt vous propose ...

... de **rencontrer des parents, grands-parents et autres membres d'une famille** confrontés à des problèmes de maintien du lien familial ;

... de **recueillir vos témoignages** pour alerter l'opinion publique et intervenir auprès des pouvoirs publics ;

... de **guider les personnes en détresse** vers des professionnels ;

... de **collaborer à l'élaboration de propositions** dans la seule optique de **servir l'intérêt de l'enfant!**